

Candidature au Conseil d'Administration d'Énergie Partagée Association

A retourner par e-mail à : marion.richard@energie-partagee.org

Date limite de l'envoi des candidatures : **Jeudi 20 mai 2022**

Je soussigné-e : Alexis MONTEIL-GUTEL

Fonction : Responsable de projets Énergies Renouvelables

Représentant la structure membre d'Énergie Partagée Association : CLER-Réseau pour la transition énergétique

Suppléant-e : Jean-Baptiste LEBRUN, directeur

Présente ma candidature au Conseil d'administration d'Énergie Partagée en 2022

L'organisme représenté appartient au :

- ☐ Collège 1 : Membres fondateurs et assimilés
- ☒ Collège 2 : Projets en développement / projets en exploitation
- ☒ Collège 3 : Partenaires
- ☒ Collège 4 : Réseaux territoriaux

Fait à MONTREUIL

Date : 10 mai 2022



Signature :

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

Présentez votre structure en quelques lignes :

Le CLER-Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique dans une approche fondée sur le scénario négaWatt : vers le 100% renouvelable, par la maîtrise des consommations, la valorisation des ressources locales, dans un esprit de justice sociale et de coopération.

En 2021, le CLER fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français, qui mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

Le siège du CLER est situé à Montreuil en région parisienne, et l'équipe salariée est composée d'environ 22 personnes. Énergie Partagée siège au sein de la Commission EnR du CLER.

Pour en savoir plus sur les activités et actualités du CLER : <https://cler.org/>

Quelles sont les raisons et motivations pour lesquelles vous souhaitez faire partie du Conseil d'administration ?

Le CLER est membre depuis plusieurs années du Conseil d'administration d'Énergie Partagée, représenté au fil des mandats par divers responsables de projets. Au-delà du partage et de l'énergie communicatrice qui se dégage au sein du Conseil d'administration d'Énergie Partagée, de la richesse des échanges, le CLER souhaite participer à la construction du mouvement, tant à travers l'animation du débat sur la place de l'énergie citoyenne au sein du système énergétique de demain, des moyens pour y parvenir que du partage des initiatives de terrain qui émergent et se développent ici et là. Le CLER souhaite notamment participer au sein d'Énergie Partagée à l'activité de plaidoyer, afin de renforcer les propositions du mouvement, mais également renforcer sa place et son positionnement dans les débats sur l'énergie. En ce sens, le Conseil

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



d'administration est aussi un espace riche pour mieux connaître les réussites mais aussi les blocages rencontrés sur le terrain, ainsi que les sujets de débat au sein du réseau.

ASSOCIATION

Qu'est-ce que vous apporteriez au Mouvement Energie Partagée ?

A travers son activité d'animation de réseau (efficacité énergétique, précarité énergétique / RAPPEL, territoires à énergie positive / TEPOS), de plaider, d'innovation, le CLER peut appuyer le développement du mouvement Energie Partagée, tant dans ses orientations stratégiques, ses positionnements, sa place dans l'écosystème de l'énergie ou encore dans le développement d'activités (sobriété, mobilité, etc.). L'adhésion de plusieurs structures locales à nos deux réseaux en fait un vecteur de complémentarité de nos actions. Par ailleurs, l'expérience de tête de réseau du CLER permet également de partager des approches & pratiques (événementiel & organisation d'événements comme les Rencontres annuelles, animation de réseau, modèle socio-économique, etc.).

Le représentant du CLER au sein du Conseil d'administration d'Energie Partagée peut également participer à une meilleure inter-connaissance des salarié-es des deux structures, afin de faciliter les collaborations et éventuels travaux communs.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org